

BULLETIN DU COMITÉ DE LIAISON DES RETRAITÉS

COMITÉ DE LIAISON DES RETRAITÉS Boite 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS

Tel : 01.44.64.64.44 - Fax : 01.43.48.96.16
E-mail : clr@solidairesfinancespubliques.fr

Juin 2013

Edito

Que le choix des mots est difficile! Ecœurement? Oui, c'est le premier mot qui me vient à l'esprit après le décès d'un jeune militant de Solidaire Etudiants. Comment des êtres humains peuvent-ils être amenés au meurtre, au non respect de la vie humaine. Il suffit pourtant de quelques mots, de simples mots, d'un discours simpliste et populiste pour alimenter une idéologie profondément raciste et xénophobe. Alors, après écœurement, peut être est-ce le mot inquiétude qui me vient ensuite à l'esprit. Inquiétude quant à l'attrait de ce discours qui reçoit un accueil favorable de plus en plus de nos concitoyens et malheureusement aussi de plus en plus de nos adhérents, ce discours étant tellement éloigné des valeurs défendues par notre organisation syndicale!

Inquiétude également face à une crise qui n'en finit pas, inquiétude devant toutes

les menaces sur nos acquis sociaux, sur nos retraites.

Le gouvernement a choisi, il n'y aura pas modulation des allocations familiales en fonction des revenus... mais le plafond du quotient familial sera une nouvelle fois réduit et porté à 1500€. Au chantier suivant...

Les «fuites» sont nombreuses dans la presse spécialisée. Un constat sur lequel tout le monde est d'accord... Les multiples réformes de ces 20 dernières années n'ont eu qu'une seule conséquence réelle, une baisse du montant des retraites. Alors on continue dans le même sens, augmentation des cotisations des actifs, de la durée de cotisation et bien entendu, relèvement de l'âge de départ à la retraite. Mais il y a aussi une volonté d'aligner public et privé, et pas dans le bon sens... prendre en compte les 5 ou 10 meilleures annuités au lieu de l'indice des 6 derniers mois pour le public, mais aussi réduire l'avantage accordé pour les enfants de 8 à 4 trimestres dans le privé... Et pour nous retraités? On remet sur la table l'abattement de 10%, la majoration de pension accordée aux parents ayant élevé 3 enfants deviendrait imposable, sans oublier l'alignement du taux de CSG ou la désindexation des retraites. C'est vrai, il faut reconnaître que le retraité est un nanti... Ces hommes politiques et autres penseurs qui n'ont certainement pas de fins de mois difficiles semblent ignorer que de plus en plus de personnes âgées sont obligées de trouver des petits boulots pour pouvoir vivre, que de plus en plus de personnes âgées sont obligées d'aller aux restos du cœur...

Alors ? Des mesures vont être annoncées, des consultations vont se dérouler (cet été!) et nous serons obligés de descendre dans la rue en septembre pour nous faire entendre...

Et ZUS alors !

Vous avez bien lu, ZUS alors ! Connaissez-vous les ZUS ?

ZUS, quel drôle de nom ! Qu'est-ce que ce nouveau machin ?

Les ZUS ou pour être plus précis, les zones urbaines sensibles ... Ce n'est pas si récent que cela, c'est en effet un décret fonction publique du 21 mars 1995 qui a prévu leur mise en place avec effet du 1 janvier 1998. Bien entendu ce décret n'a jamais été mis en place par la DGFIP ...

Que prévoit-ce décret ? Avant tout, une reconnaissance de la difficulté du travail en zone sensible. Cette reconnaissance s'effectue par l'octroi d'avancements d'échelon plus rapides pour les agents en poste au moins trois années dans ces ZUS.

210 structures de la DGFIP seraient concernées et les agents affectés dans ces structures pourraient bénéficier d'une reconstitution de carrière, mais uniquement sur demande expresse, l'administration ne semblant pas en mesure d'effectuer un recensement exhaustif des agents concernés.

Un premier groupe de travail s'est tenu le 27 mai et une nouvelle réunion aura lieu début juillet (Voir le compte rendu détaillé et le dossier complet sur le site de Solidaire Finances Publiques -dans Gestion-Carières-Dossier ZUS).

Bien entendu les retraités ayant travaillé dans ces structures après le 1er janvier 1998 sont concernés, la Direction Générale a confirmé qu'un effet rétroactif s'appliquera au dispositif, avec les conséquences financières afférentes ...

Cependant, si vous pensez être concerné par une éventuelle reconstitution de carrière, n'hésitez pas à nous contacter.

Et surtout, connectez-vous sur le site, toutes les informations nécessaires y seront.

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
Finances
Publiques

**La force de tous
les agents de la DGFIP**

Compte rendu de la première réunion des retraités du TARN de Solidaires Finances Publiques du 14 mai 2013

Sur 24 adhérents de notre section 14 étaient présents et 4 s'étaient excusés, ce qui augure de l'intérêt que suscite ce genre de réunion d'information.

S'agissant d'une première, le but était de laisser les participants s'exprimer et de faire un constat sur ce qui pourrait être amélioré voire corrigé à l'avenir.

Le premier tour de table a soulevé le peu de cotisants alors que des militants récemment retraités ne sont pas recensés.

Comme l'a confirmé le Trésorier de section présent, la cotisation l'année du départ en retraite est payée directement au BN et le retraité n'est par la suite plus rattaché à sa section qui le connaît bien. Donc il faudrait peut être que le CLR se rapproche davantage des sections.

Deuxième point, la presse (l'Unité).

Une forte majorité de participants a avoué survoler l'unité car certains sujets les dépassent. Sans pour autant se cloisonner, il faudrait développer l'idée d'une feuille unité retraité (fréquence de parution à définir).

Pour allier information et convivialité les présents ont souhaité se retrouver 2 fois par an soit en début d'année (cotisations) et après les vacances d'été.

Concernant l'AG annuelle du CLR, il est évident qu'elle rassemble plus d'adhérents de la région parisienne et autres régions périphériques que des adhérents vivant loin de la capitale.

Les raisons sont simples : le coût, malgré un faible remboursement du transport et la fatigue. Peut être faudrait-il s'orienter vers des AG régionales, voire tri ou bi départementales ?

Ceci étant, Gérard CAMMAS, qui était présent à PARIS pour la dernière AG, nous a fait un compte rendu très complet des interventions.

Nicolas CALVEL, secrétaire de section, nous a fait une communication sur la vie des services et a confirmé que la situation n'était pas brillante pour nos camarades actifs.

Enfin un dernier tour de table a permis d'évoquer : le montant des retraites et les ponctions qu'elles subissent sans cesse, l'absence de prime de départ comme dans le privé alors que les médias nous considèrent comme des nantis à tous les niveaux, la protection sociale et ses restrictions et le coût des cotisations de la MGFIP comparé à d'autres mutuelles locales ou de groupe.

Enfin, à 12h30 après avoir bien palabré, nous avons apprécié l'apéritif offert par la section, et repris des forces autour d'un repas convivial et fraternel.

Une bonne initiative qui sera renouvelée début octobre au centre du département.

Les 2 représentants tarnais du CLR sont Gérard CAMMAS et Claude DESPLATS

Claude DESPLATS

QUEL AVENIR POUR LA DGFIP, SES MISSIONS, SES AGENTS ?

La Direction générale des Finances Publiques est née en 2008 de la fusion de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Au delà des intentions affichées pour un meilleur service public, motivée en réalité par une politique de suppression massive d'emplois publics (25 000 emplois perdus pour les 2 directions en 10 ans), elle est le produit d'une volonté politique libérale de désengagement de l'État. Cinq ans après, le bilan est éloquent.

Les conséquences sont lourdes pour le service public et l'exercice des missions, pour les usagers et leurs besoins, pour les agents et leurs conditions de vie au travail. La plupart des missions qui dépendaient de la DGI et de la DGCP sont aujourd'hui fragilisées par des processus d'industrialisation, de parcellisation et de concentration des tâches.

Ces tendances lourdes qui modifient en profondeur l'organisation du travail sont synonymes, pour les agents, de déperdition de connaissances et de technicité et, pour les usagers et citoyens, d'éloignement du service public et de relation de plus en plus dématérialisée et dépersonnalisée avec l'administration. La désincarnation du service public accompagne son repli.

Prenons l'organisation originelle de la DGFIP en trois pôles pour dresser un bilan plus détaillé de l'état de ses missions et services et appréhender les évolutions qui pourraient être les leurs.

A/ Pôle pilotage et ressources

Le «pôle pilotage et ressources» regroupe ce que l'administration qualifie elle-même de «missions supports» :

- la «logistique» ou le budget et l'immobilier,
- les «ressources humaines»,
- l'informatique.

Ces missions sont celles qui sont les plus susceptibles d'entrer dans une logique ministérielle voire interministérielle et donc de sortir de la DGFIP.

Actuellement, chaque DDFiP, DRFiP, service à compétence nationale ... dispose d'un service «RH» rattaché à son propre «pôle pilotage et ressources». L'organisation de ces services est différente selon les départements et directions et s'est adaptée, tant bien que mal, à la fusion DGI/DGCP. Il n'est pas rare de trouver encore des plateaux RH avec une partie consacrée aux agents de la filière fiscale et une partie pour les agents de la filière gestion publique. Mais ceci risque de disparaître rapidement une fois l'harmonisation terminée.

L'arrivée dans le paysage administratif de l'ONP (Opérateur National de la Paye), annoncée de longue date, est en passe de bouleverser l'implantation des services RH ainsi que les conditions d'exercice de cette mission. Le raccordement à l'ONP doit s'étaler de 2013 à 2017. Il est précédé de travaux

de convergence des outils de gestion. SIRHIUS, c'est son appellation, remplacera peu à peu les dispositifs existants (AGORA pour ce qui concerne la DGFIP).

De plus, la mise en place de l'office national de la paie (ONP) va venir également impacter les services des ressources humaines. En effet une mise en place d'une plateforme régionale du traitement de la paie pour l'ensemble des fonctionnaires risque d'entraîner pour l'agent usager la perte de son interlocuteur départemental en matière de gestion de son dossier.

L'informatique a connu une réorganisation importante avec la mise en place des DISI (Direction informatiques des structures informatiques). Elles sont interrégionales au nombre de 9. Elles regroupent l'ensemble des structures informatiques, anciennement filière fiscale et filière gestion publique, ainsi les ex DIT : département informatique du Trésor, les CSI : centre services informatiques, les CMI : cellule micro informatique, CID : cellule informatique départementale.

Une fois de plus, cette création a eu pour conséquence d'éloigner l'agent utilisateur de son soutien technique car toute demande d'assistance technique est enregistrée au niveau du plateau d'assistance, qui ne dépend pas hiérarchiquement du département.

B/ Les missions fiscales et foncières

Avant même la fusion, les services de l'ex DGI ont vu des changements avec la mise en place de réformes. En matière de fiscalité professionnelle, a été constitué l'interlocuteur fiscal unique, en rapprochant des recettes et les inspections de fiscalité professionnelle.

En matière de fiscalité des particuliers, le 1er rapprochement est celui des CDIF et des CDI, motivé par la création de l'interlocuteur fiscal unique. Cependant le développement du rapprochement CDI/CDIF s'est arrêté au moment de la mise en place de la DGFIP.

Au moment de la fusion, les Centres des Impôts sont devenus les centres des Finances publiques. A l'intérieur, on peut y trouver :

- les **SIP**, Services des impôts des Particuliers regroupent les secteurs d'assiette des ex CDI, la partie de recouvrement des impôts des particuliers des trésoreries (et parfois la partie cadastrale),

- les **SIE**, Services des Impôts des entreprises, qui gèrent l'ensemble des dossiers des professionnels : de l'assiette au recouvrement quelle que soit la nature de l'impôt ou de la taxe,

- les **SPF**, les services de publicité foncière qui succèdent aux anciennes conservations des hypothèques modifiées avec la disparition des conservateurs des Hypothèques. La généralisation de Téléactes à l'ensemble des actes pour 2014 a été validée avec les notaires. Des expérimentations de rattachement du pôle enregistrement au SPF sont en cours dans certains départements,

- les **PELP**, pôles d'évaluation des locaux professionnels, anciennement le cadastre, pour la partie des locaux professionnels là où la fusion a été mise en place entre le SIP et le cadastre. Dans les autres cas, le cadastre continue de gérer à la fois les locaux des professionnels et ceux des particuliers.

Il est à noter qu'à l'heure actuelle, le rapprochement des CDIF au SIP risque de reprendre.

C/ Les missions de la gestion publique

En principe, dans notre pays, le rôle de la «comptabilité publique», c'est-à-dire des services comptables de l'Etat, est de garantir la sécurité des procédures comptables et financières et la bonne tenue des comptes publics, ce qui constitue le pendant de l'action de la DGFIP en matière fiscale.

Cette garantie est indispensable au contrôle, à l'exercice démocratique, et à une bonne utilisation des deniers publics, produits de l'impôt consenti par la collectivité et instrument de la cohésion sociale par le financement de l'action publique et des services publics.

C'est une mission essentielle en particulier pour les collectivité

tés territoriales (et leurs établissements publics) dont les compétences ont été accrues par les différentes lois de décentralisation et qui représentent 221 milliards d'euros de dépenses et 70% des investissements en matière de services publics.

En devenant l'un des trois pôles de la nouvelle DGFIP, la «comptabilité publique» a été réduite à la «gestion publique». Cette qualification renvoie dans les faits à une logique d'exécutant de la dépense publique dans un contexte où les services de l'ex-DGCP connaissent également concentration, fragmentation et industrialisation des tâches, spécialisation des services.



Conséquence des pertes de moyens, l'ex-Direction générale de Comptabilité publique et sa version atrophiée, le pôle gestion publique, ont connu, avec le Contrôle Hiérarchisé de la Dépense, la réduction des contrôles. Elles ont connu les transferts de tâche vers l'ordonnateur avec le Contrôle Allégé en Partenariat. Elles ont vu se développer des structures industrielles : hier les centres d'encaissement et les centres prélèvement services en matière de recouvrement de l'impôt, aujourd'hui les Centres de Service Partagé et les Services Facturiers avec une segmentation et une massification des tâches dans la chaîne de contrôle de la dépense État.

La logique de concentration, au niveau inter-régional, a également produit le Service des Retraites de l'État avec, entre back office/front office, une gestion des pensions qui se traduit pour le pensionné par la perte d'un suivi personnalisé de son dossier.

CSP, SFACT, CHD et CAP, procédures et structures désormais intégrées au nouveau décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, brouillent la séparation ordonnateur/comptable et participent de la remise en cause du rôle et de la nature du contrôle de la dépense par le comptable public. Le comptable public et ses agents se transforment de plus en plus en de simples caissiers.

Hélios, pour la gestion du secteur public local, tout comme Chorus, pour la chaîne de la dépense État, applications structurantes dans l'organisation des services et des tâches, ont transformé les agents en «presse-boutons» et contribuent à les dessaisir du contenu et de la finalité de leur travail.

Remises en cause dans l'exercice de la mission, suppressions d'emplois, concentrations de missions, notamment la concentration du recouvrement de l'impôt dans les centres d'encais-

sement, dans les CPS et, depuis la fusion, dans les SIP, ont fragilisé le réseau des trésoreries (trésoreries de proximité, paieries départementales et régionales, trésoreries hospitalières) qui exercent des missions essentielles auprès des collectivités locales et établissements publics locaux et nationaux : tenue des comptes, recouvrement et encaissement des recettes et produits locaux, contrôle et paiement des dépenses, production annuelle du «compte de gestion».

Cette bonne tenue des comptes permet au comptable d'État et à ses agents de remplir leur rôle de conseil, d'expertise et de suivi auprès des collectivités territoriales et d'évaluer avec exactitude leurs capacités entre autofinancement, emprunts et subventions. C'est là un rôle capital dans un contexte budgétaire rendu encore plus difficile par les transferts de charges de l'État en leur direction, sans moyens financiers suffisants, et par le développement des emprunts dit «toxiques».

La fusion Impôts/Trésor a eu pour emblème la création du Guichet Fiscal Unique (GFU), et pour les trésoreries de proximité l'objectif d'être un interlocuteur pour les contribuables en matière de recouvrement mais également d'assiette, sans moyens supplémentaires ou adaptés (personnel, formation, informatique), les condamnant à devenir des boîtes aux lettres des SIP.

Le réseau de proximité est passé de 4000 en 1998 à 2800 en 2010. Ces services rencontrent de grandes difficultés avec les suppressions d'emplois. DGFIP ou directions locales s'appuient sur le développement des intercommunalités et la perspective de l'acte III de décentralisation, sur la nouvelle carte hospitalière, sur la dégradation des conditions de travail dont elles sont responsables, pour œuvrer dans le sens d'un nouveau resserrement du maillage territorial.

Conclusion :

Les changements ont été rapides et contraints à la DGFIP dans un contexte budgétaire libéral toujours en berne en termes d'emplois et de crédits de fonctionnement reposant sur une volonté politique de désengagement de l'État et de repli de l'action publique et donc de ses services.

Le nouveau Directeur général M. Bézard à son arrivée au 1er août 2012 a lancé la démarche stratégique dans le cadre de la MAP (ex RGPP). Cette démarche, avec pour axes principaux le développement du numérique (avec entre autres la dématérialisation) et des mesures de simplification, risque à nouveau de modifier dans les années qui arrivent, à la fois l'exercice des missions, l'organisation du travail, les structures et le maillage territorial.

GLOSSAIRE

SIGLES	SIGNIFICATIONS
AGORA	Logiciel de gestion de dossier informatique des agents
CAP	Contrôle Allégé en Partenariat
CHORUS	Logiciel de la dépense
CFP	Centre des Finances Publiques
CHD	Contrôle Hiérarchisé de la Dépense
CPS	Centre de prélèvements services
CSP	Centre de Services Partagés
DISI	Direction des services Informatiques
GFU	Guichet fiscal Unique
MAP	Modernisation de l'Action Publique
PELP	Pôle d'évaluation des locaux professionnels
SFACT	Services facturiers
SIE	Service des impôts des entreprises
SIP	Services des impôts des particuliers
SPF	Service de Publicité foncière